



Divorce pour faute et mes droits? que puis-je prétendre?

Par **olive7850**, le **28/11/2013** à **11:56**

bonjour
ma situation est celle-ci:
ma femme a rencontré un amant en septembre 2012.
après beaucoup de remous, nous avons réussi à s'en sortir et nous nous sommes stabilisés depuis fin août 2013.
durant cette période difficile, ma femme a eu une relation sexuelle avec son amant à une date précise, cette relation a été avouée oralement par ma femme et par écrit par son amant (il me l'a écrit par MP via facebook).
Mais j'ai aussi appris qu'il est venu chez moi pendant mon absence et cela en présence de mes enfants. c'est une chose que j'ai eu énormément de mal à digérer...
J'ai failli demander une mesure d'éloignement à la gendarmerie ou police (je ne sais pas si ça se fait).
j'ai appris toutes ces choses via les SMS que j'ai pu retrouver dans son iphone (je n'ai pas de preuve formelle qu'il s'agit d'échange de SMS entre eux, mais je peux démontrer la méthode pour que je trouve ces messages).
noui j'ai fouillé son téléphone portable (est-ce une erreur?)
enfin, depuis septembre 2013 c'est le bonheur...
enfin ce que je croyais puisqu'ils ont décidés de continuer à vivre en cachette. j'ai fouillé la boîte e-mail de ma femme et j'ai trouvé des traces de création d'une autre boîte mail dont je n'avais aucune connaissance.
j'ai réussi à trouver le mot de passe de cette boîte mail cachée et j'ai trouvé des échanges entre ma femme et son amant (j'ai imprimé tous les mails).
je veux divorcer, mais je veux aussi la garde exclusive des enfants ou alors une garde avec droit de visite un week-end sur 2 pour leur mère (pour moi il est hors de question qu'ils fréquentent l'amant de leur mère!) , la voiture (besoin pour transporter les enfants) et le scooter (besoin pour aller travailler), je veux la garde de l'appartement (location dont le bail dépend de mon contrat de travail, j'ai eu cet appartement en location par le 1% patronal de mon travail).
je voudrai aussi la garde du mobilier sauf un buffet et son contenant (vaisselle verrerie et argenterie de mariage) dont je ne veux plus voir.
d'autre part, je ne veux plus aucune relation que ce soit avec ma femme (j'ai été trahi plus d'une fois).
nous avons 2 enfants de 3 et 2 ans.
je suis assimilé fonctionnaire (je

suis salarié d'une entreprise ferroviaire française), mon salaire est de 1850€ net mensuel. Les allocations sont versées sur mon bulletin de salaire car il y a une caisse d'allocations dans mon entreprise, plus de 390€ (soit un versement de plus de 2200€/mois) mais ma femme est en CDI et exerce une profession paramédicale, elle a un salaire de 1700€/mensuel. Je ne veux aucune pension de sa part, je veux juste vivre avec mes 2 enfants dans l'appartement actuel et avec le mobilier actuel et les véhicules, et ne plus avoir affaire à ma femme que j'estime irresponsable. Pensez-vous que je puisse faire quelque chose? j'ai peur que le juge donne la garde des enfants à leur mère ou une garde alternée, ce que je ne veux pas.

Par **cocotte1003**, le **28/11/2013 à 20:07**

Bonjour, l'adultère n'est plus considéré comme une faute pour le divorce. Quelque soit le mode de divorce, un droit de visite sera accordé au parent qui n'aura pas la garde sauf cas de maltraitance grave. Durant leur période de garde des enfants, le parent fait ce qu'il veut avec eux. Les biens, meubles, voiture sont à partager selon le nom figurant sur les factures. Le domicile est en général accordé au parent qui en a la garde des enfants. Soit vous trouvez un arrangement amiable avec votre femme sur la garde des enfants, la pension, le partage des biens... soit le juge prendra une décision en fonction de l'intérêt des enfants et des preuves que chacun fournira. Allez voir un avocat car ce sera obligatoire pour divorcer et il vous conseillera au mieux. Pour le moment vous êtes très remonté, je vous conseille vivement bien réfléchir à l'intérêt des enfants qui sont jeunes, cordialement

Par **olive7850**, le **29/11/2013 à 09:59**

donc on a le droit de tromper son/sa conjoint(e) ?? il y a un problème quelque part ... pour les enfants, oui ils sont jeunes, c'est pour ça que je me suis donné un an pour tout remettre en ordre. mais sans succès. et finalement ça fait plus d'un an que je suis le cocu... je pense que j'ai droit de vivre, j'ai besoin de divorcer pour refaire ma vie (j'ai droit de refaire ma vie, j'ai envie de vivre heureux). mais il est hors de question que mes enfants restent avec leur mère, c'est elle qui a tout gaché. Pas moi.

Par **aguesseau**, le **29/11/2013 à 11:05**

bjr, le divorce pour faute n'entraîne pratiquement aucune conséquence pour les futures ex-époux. l'ex-époux fautif peut même demander et obtenir une prestation compensatoire.

Par **olive7850**, le **29/11/2013 à 11:08**

je ne savais même pas... bref je vais donc fermer ma gueule et attendre que les enfants soient suffisamment grands. peut-être que d'ici là je ne serai plus le con de ma femme...

Par **tissa1**, le **11/12/2013 à 14:41**

Bonjour rnJe suis en divorce pour faute je suis etranger la j'ai eu mon avocate qui me dit par message que le 14 janvier le juge fixe une audience de plaidoirie ma question combien de temps etren plaidoirie et le jugement ? Sachant que y'a pas d'enfant entre nous ni des biens mais le juge a jugé pour pension alimentaire